

# Politmoniteur

Rétrospective Session d'Hiver 2025

Date de publication : 22.12.2025



## Table des matières

Rétrospective de Session	3
Nouveaux objets parlementaires	8
Aperçu commissions Trimestre I	10
Consultations en cours	15

## Rétrospective de Session

### Aménagement du territoire

01.12.	Conseil national	25.4401 Postulat CSEC-CN <b>Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits.</b> <b>Évaluer les conséquences d'une nouvelle répartition des tâches et l'efficacité des mesures décidées</b> Etat : Transmis au Conseil fédéral	
--------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

**Position :** Constructionsuisse a soutenu le postulat et salue son renvoi en vue de sa mise en œuvre. Les conséquences d'une répartition adaptée des tâches entre la Confédération et les cantons au sein de l'ISOS seront ainsi mises en évidence.

Le secteur de la construction a participé activement au dialogue au niveau fédéral sur le thème de l'ISOS. Constructionsuisse a pu envoyer de nombreux membres à la table ronde organisée par l'Office fédéral de la culture. Ceux-ci ont fait part des différentes préoccupations liées à la mise en œuvre de l'ISOS dans les projets de construction et de rénovation. Du point de vue de Constructionsuisse, le résultat communiqué par le Conseil fédéral le 26 septembre 2025, avec une modification de l'ordonnance d'ici à l'automne 2026, constitue une étape importante et opportune pour limiter l'application directe aux cas qui ont un impact direct sur l'aspect du site.

### Aménagement du territoire

01.12.	Conseil national	25.3153 Motion Würth (M-E/SG) <b>Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits.</b> <b>Répartir à nouveau les tâches conformément à la RPT I et à la Constitution</b> Etat : Liquidé	
--------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

**Notes :** Le Conseil national n'a pas suivi le Conseil des États. Il a toutefois transmis le postulat correspondant de la CSEC pour mise en œuvre. Les conséquences d'une répartition adaptée des tâches entre la Confédération et les cantons dans l'ISOS seront ainsi élaborées. Il faut maintenir la pression pour résoudre les défis liés à l'application de l'ISOS. Le résultat communiqué par le Conseil fédéral le 26 septembre 2025, avec une adaptation de l'ordonnance d'ici à l'automne 2026, constitue une étape importante et opportune pour limiter l'application directe aux cas ayant un impact immédiat sur l'aspect du site.

## Divers

01.12.	Conseil national	<b>22.4199</b> Motion Sollberger (UDC/BL) <b>Ordonnance sur les travaux de construction. Adapter à la pratique la nécessité de soumettre un plan de sécurité et de protection de la santé</b> Etat : Transmis au Conseil fédéral	
--------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

## Position :

Le Conseil national a suivi le Conseil des États et a transmis le dossier pour mise en œuvre.

Constructionsuisse a soutenu les défis énoncés dans la motion et salue cette décision. Le groupe de travail « Sécurité au travail et protection de la santé » de Constructionsuisse a soumis à l'OFSP d'autres thèmes pour lesquels les dispositions de l'ordonnance sur les travaux de construction ne sont pas applicables dans la pratique. Nous apporterons les connaissances du secteur de la construction dans la mise en œuvre chaque fois que cela sera possible.

## Droit de cartels

04.12.	Conseil des Etats	<b>23.047</b> Objet du Conseil fédéral <b>Loi sur les cartels (LCart). Modification</b> Etat : Liquidé	
--------	-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

**Position :** La révision partielle a été adoptée lors du vote final. La nécessité d'agir a été confirmée par les deux chambres au cours des débats des deux dernières années. L'objectif était de recherché un moyen de sortir les coopérations non problématiques du collimateur de l'autorité de la concurrence – sans affaiblir la COMCO et donc la protection de la concurrence. Constructionsuisse s'est engagée avec d'autres associations faîtières de l'économie en faveur de ce résultat et salue la volonté claire du législateur en la matière.

## Aménagement du territoire

08.12.	Conseil national	<b>25.040</b> Objet du Conseil fédéral <b>Message sur les immeubles civils 2025</b> Etat : Liquidé	
--------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

**Notes :** La transaction a été approuvée lors du vote final. Constructionsuisse n'a pas participé à la consultation et observe, en tant qu'association faîtière, les délibérations sur le projet. D'une manière générale, il faut saluer la planification prévisionnelle et la hiérarchisation des rénovations à venir et des nouvelles constructions nécessaires dans le domaine des bâtiments de la Confédération. Cela donne à l'industrie du bâtiment une sécurité en matière de planification.

### Construction & gestion durables, Divers

09.12. Conseil des Etats **25.4409** Motion CTT-CE  
**Garantir le niveau des prestations de CFF Cargo, y compris le maintien d'un réseau central dans le transport combiné de marchandises**  
Etat : En commission du Conseil national



#### Position :

Construction Suisse salue les délibérations du Conseil des États, mais regrette que le point 1 ait été retiré et que le point 2 ait été rejeté. Ces deux champs d'action auraient apporté une sécurité de planification aux acteurs concernés. Le secteur suisse de la construction dépend d'un système de transport performant pour les matériaux de construction. La sécurité d'approvisionnement en matériaux de construction est indispensable à la réalisation des projets de construction et de rénovation dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Une part importante de la capacité de transport ferroviaire est nécessaire à cet effet.

### Divers

09.12. Conseil des Etats **25.4147** Motion Herzog (PSS/BS)  
**Assurer le niveau de prestations de CFF Cargo et maintenir le réseau central en transport de marchandises combiné**  
Etat : Liquidé



#### Position :

La motion a été retirée, ce qui permet de se concentrer sur la motion similaire **25.4409** de la commission. Celle-ci a été légèrement modifiée avant d'être adoptée par le Conseil des États.

Le secteur suisse de la construction dépend d'un système de transport performant pour les matériaux de construction. La sécurité d'approvisionnement en matériaux de construction est indispensable à la réalisation des projets de construction et de rénovation dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Une part importante de la capacité de transport ferroviaire est nécessaire à cet effet.

### Aménagement du territoire

09.12. Conseil des Etats **25.3973** Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)  
**Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction**  
Etat : En commission du Conseil national



**Position :** Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'[étude](#) de l'OFL et de l'ARE du 1er juillet 2025 concernant les systèmes de recours. Constructionsuisse a participé au groupe d'accompagnement. La décision du Conseil des États d'accepter la motion donne un coup de pouce aux travaux actuellement menés par l'ARE et l'OFL pour étayer clairement par des mesures les clarifications demandées dans la motion.

### Aménagement du territoire

09.12. Conseil des Etats **25.3972 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)**  
**Oppositions aux demandes d'autorisation de construire. Définir clairement les intérêts dignes de protection**  
Etat : En commission du Conseil national



**Position :** Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE du 1er juillet 2025 concernant les systèmes de recours. Constructionsuisse a participé au groupe d'accompagnement. La décision du Conseil des États d'accepter la motion donne un coup de pouce aux travaux actuellement menés par l'ARE et l'OFL pour étayer clairement par des mesures les clarifications demandées dans la motion.

### Aménagement du territoire, Construction & gestion durables

09.12. Conseil des Etats **23.4432 Motion Z'graggen (M-E/UR)**  
**Promotion de la qualité des surfaces protégées existantes et de la biodiversité dans l'espace urbain**  
Etat : Liquidé



**Notes :** La motion a été retirée et est donc classée.

### Divers

11.12. Conseil national **25.3953 Motion CTT-CE**  
**Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire**  
Etat : Transmis au Conseil fédéral



**Position :** Constructionsuisse a soutenu la motion de la CTT et salue son renvoi en vue de sa mise en œuvre.

## **Construction & gestion durables, Divers**

- 17.12. Conseil des Etats **25.063** Objet du Conseil fédéral  
**Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération**  
Etat : En commission du Conseil national



**Position :** Constructionsuisse, en collaboration avec ses membres et d'autres associations, s'engage pour le maintien du Programme Bâtiments. Après la suppression de la valeur locative et, par conséquent, la disparition des déductions pour l'entretien des bâtiments et les rénovations énergétiques, ce programme gagne encore en importance. Constructionsuisse a participé aux auditions des deux commissions des finances et salue la décision du Conseil des États de suivre le compromis proposé par les cantons et la CEATE-E. Cela contribuera à alléger les finances fédérales, tout en maintenant les incitations en faveur d'une meilleure efficacité énergétique et de la décarbonisation.

## Notes :

Le Conseil des États s'est prononcé en faveur d'une proposition de compromis des cantons et de la commission de l'environnement concernant le programme pour les bâtiments. Cela permettra de soulager les finances fédérales tout en maintenant les incitations à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la décarbonisation. Le dossier est désormais soumis aux commissions du Conseil national.

## Divers

- |        |                  |                                                                                                                                                                               |
|--------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18.12. | Conseil national | <p><b>25.3956 Motion CTT-CN</b></p> <p><b>Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic de poids lourds</b></p> <p>Etat : Planifié au Conseil national</p> |
|--------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## **Construction & gestion durables**

- |        |                  |                                                                                                                                                                                                        |
|--------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18.12. | Conseil national | <b>25.440 Initiative parlementaire CEATE-CN</b><br><b>Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS</b><br>Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national |
|--------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## Nouveaux objets parlementaires

### Adjudication

25.4638 Motion Wicki (PLR/NW)



**Titre suit**

Etat : Déposé

**Position :** Constructionsuisse soutient la motion du président Hans Wicki. Pour le secteur de la construction, il est important que les projets publics de génie civil et de construction bénéficient d'une sécurité de planification et de conditions-cadres claires. Cela inclut une méthode prévisible et transparente pour fixer les valeurs seuils en fonction de l'évolution du secteur de la construction.

### Aménagement du territoire

25.4482 Postulat Wasserfallen (PLR/BE)



**Des projets pilotes innovants pour relever le défi de l'évacuation des eaux en provenance des zones habitées en cas d'événement climatique extrême**

Etat : Déposé

**Position :**

Constructionsuisse soutient le postulat. L'association faîtière s'engage fondamentalement dans les clarifications visant à faire face aux changements climatiques, car le secteur de la construction met en œuvre les mesures correspondantes dans les bâtiments ou les infrastructures. C'est pourquoi Constructionsuisse siège au nom du secteur de la construction au sein du « Réseau Adaptation aux changements climatiques » de l'OFEV. Depuis le printemps 2025, ce réseau rassemble les acteurs directement concernés afin de déterminer si des mesures doivent être prises ou renforcées, et dans quels domaines.

### Construction & gestion durables, Divers

25.4409 Motion CTT-CE



**Garantir le niveau des prestations de CFF Cargo, y compris le maintien d'un réseau central dans le transport combiné de marchandises**

Etat : En commission du Conseil national

**Position :**

Construction Suisse salue les délibérations du Conseil des États, mais regrette que le point 1 ait été retiré et que le point 2 ait été rejeté. Ces deux champs d'action auraient apporté une sécurité de planification aux acteurs concernés. Le secteur suisse de la construction dépend d'un système de transport performant pour les matériaux de construction. La sécurité d'approvisionnement en matériaux de construction est indispensable à la réalisation des projets de construction et de rénovation dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Une part importante de la capacité de transport ferroviaire est nécessaire à cet effet.

## Aménagement du territoire

25.4401 Postulat CSEC-CN

**Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits.**

**Évaluer les conséquences d'une nouvelle répartition des tâches et l'efficacité des mesures décidées**

Etat : Transmis au Conseil fédéral



**Position :** Constructionsuisse a soutenu le postulat et salue son renvoi en vue de sa mise en œuvre. Les conséquences d'une répartition adaptée des tâches entre la Confédération et les cantons au sein de l'ISOS seront ainsi mises en évidence.

Le secteur de la construction a participé activement au dialogue au niveau fédéral sur le thème de l'ISOS. Constructionsuisse a pu envoyer de nombreux membres à la table ronde organisée par l'Office fédéral de la culture. Ceux-ci ont fait part des différentes préoccupations liées à la mise en œuvre de l'ISOS dans les projets de construction et de rénovation. Du point de vue de Constructionsuisse, le résultat communiqué par le Conseil fédéral le 26 septembre 2025, avec une modification de l'ordonnance d'ici à l'automne 2026, constitue une étape importante et opportune pour limiter l'application directe aux cas qui ont un impact direct sur l'aspect du site.

## Aperçu commissions Trimestre I

### Construction & gestion durables, Divers

15.01.	CdF-CN	25.063 Objet du Conseil fédéral
19.01.	CTT-CN	<b>Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération</b>
19.01.	CPE-CN	Etat : En commission du Conseil national
22.01.	CSEC-CN	
26.01.	CEATE-CN	
29.01.	CdF-CN	
19.02.	CdF-CN	



**Position :** Constructionsuisse, en collaboration avec ses membres et d'autres associations, s'engage pour le maintien du Programme Bâtiments. Après la suppression de la valeur locative et, par conséquent, la disparition des déductions pour l'entretien des bâtiments et les rénovations énergétiques, ce programme gagne encore en importance. Constructionsuisse a participé aux auditions des deux commissions des finances et salue la décision du Conseil des États de suivre le compromis proposé par les cantons et la CEATE-E. Cela contribuera à alléger les finances fédérales, tout en maintenant les incitations en faveur d'une meilleure efficacité énergétique et de la décarbonisation.

### Notes :

Le Conseil des États s'est prononcé en faveur d'une proposition de compromis des cantons et de la commission de l'environnement concernant le programme pour les bâtiments. Cela permettra de soulager les finances fédérales tout en maintenant les incitations à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la décarbonisation. Le dossier est désormais soumis aux commissions du Conseil national.

### Construction & gestion durables

19.01.	CEATE-CE	25.3906 Motion Rechsteiner (M-E/AI) <b>PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes</b> Etat : Attribué à la commission compétente
--------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



**Position :** Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

### Construction & gestion durables

19.01. CEATE-CE **25.3902** Motion Vincenz-Stauffacher (PLR/SG)

#### **Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS**

Etat : Attribué à la commission compétente



**Position :** Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

### Construction & gestion durables

19.01. CEATE-CE **25.3868** Motion Crevoisier Crelier (PSS/JU)

#### **Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels**

Etat : Attribué à la commission compétente



**Position :** Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

### Construction & gestion durables

19.01. CEATE-CE **25.3865** Motion Moser (pvl/ZH)

#### **Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles**

Etat : Attribué à la commission compétente



**Position :** Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

### Construction & gestion durables

19.01. CEATE-CE **25.3746** Motion Graf (VERT-E-S/BL)



#### Taxe à la source sur tous les PFAS

Etat : Attribué à la commission compétente

**Position :** Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

### Construction & gestion durables

19.01. CEATE-CE **25.440** Initiative parlementaire CEATE-CN



#### Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS

Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national

### Construction & gestion durables, Divers

19.01. CEATE-CE **25.068** Objet du Conseil fédéral



#### «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect

Etat : En commission du Conseil des Etats

**Position :** Constructionsuisse a participé à la consultation et a soumis [une prise de position](#).

### Divers

22.01. CIP-CN **25.3624** Motion Schmid (PLR/GR)



#### Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage

Etat : Attribué à la commission compétente

**Position :** Constructionsuisse soutient la motion. Le secteur de la construction a besoin d'un nombre suffisant de spécialistes bien formés pour faire avancer la modernisation du parc de bâtiments et d'infrastructures. Parallèlement, les entreprises seront déchargées, ce dont l'organisation faîtière se félicite.

**Divers**

- 22.01. CER-CE **24.3820** Motion CER-CN  
**Renforcer la protection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur**  
Etat : En commission du Conseil des Etats 

**Position :** Constructionsuisse soutient la motion. Actuellement, un dialogue a lieu entre les pouvoirs publics, le donneur d'ordre, la Suva et les exécutants sur la mise en œuvre de cette demande ainsi que sur son intégration dans la révision de la norme SIA 118 qui a été lancée.

**Divers**

- 26.01. CSSS-CE **25.3429** Motion CSSS-CN  
**Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries**  
Etat : En commission du Conseil des Etats 

**Aménagement du territoire**

- 12.02. CEATE-CE **23.3717** Motion Burgherr (UDC/AG)  
**Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manœuvre**  
Etat : Attribué à la commission compétente 

**Position :** Constructionsuisse soutient la motion.

**Divers**

- 12.02. CAJ-CN **21.470** Initiative parlementaire Roduit (M-E/VS)  
**La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénallement**  
Etat : En commission du Conseil national 

**Position :** Constructionsuisse propose que l'initiative parlementaire soit adoptée.

**Divers**

- 16.02. CER-CE **24.432** Initiative parlementaire Gutjahr (UDC/TG)  
**Recourir à la responsabilité solidaire pour protéger la concurrence et les assurances sociales**  
Etat : En commission du Conseil des Etats



**Position :** Constructionsuisse soutient la demande de la motion et propose de donner suite à l'Iv.pa. de donner suite à cette demande. L'industrie de la construction a reconnu les défis qui y sont formulés et s'engage depuis des années déjà sur ce thème par le biais des associations professionnelles et de branche. Toutefois, cela ne suffit pas pour lutter pleinement contre les abus illégaux en matière de charges sociales. Plus un sous-secteur se situe en aval dans la chaîne de création de valeur sur un projet de construction ou de rénovation, plus la guerre des prix est intense et plus l'incitation à des pratiques commerciales illégales est forte. Cela nuit à une collaboration ordonnée et partenariale ainsi qu'à l'image de tous les acteurs impliqués dans les projets de construction ou de rénovation. C'est la raison pour laquelle l'Iv.pa. propose d'étendre la responsabilité des entreprises initiales, déjà ancrée dans la loi sur les travailleurs détachés, en matière de salaires minimaux nets et de conditions de travail au paiement des cotisations aux assurances sociales et à la CCT montants de formation. Une mise en œuvre doit être favorable aux PME et efficace sans surcroît disproportionné de travail administratif et doit être garantie en conséquence dans le texte de loi définitif.

**Divers**

- 17.02. CIP-CE **24.3780** Motion Grossen (pvl/BE)  
**Aligner sur le secteur privé les salaires versés par la Confédération**  
Etat : En commission du Conseil des Etats



**Position :** Constructionsuisse soutient la motion.

**Aménagement du territoire**

- 23.02. CEATE-CN **20.492** Initiative parlementaire Bregy (M-E/VS)  
**Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base**  
Etat : En commission du Conseil national



**Notes :** Prolongation du délai jusqu'à la session de printemps 2027.

## Consultations en cours

### Divers

2025/27

**Redevance liée à la prestation kilométrique des véhicules électriques / Impôt sur le courant de recharge pour les véhicules électriques**



en cours, Délai 09.01.26

Contenu: L'essor de la mobilité électrique entraîne une diminution des recettes générées par les taxes sur les huiles minérales grevant les carburants fossiles, lesquelles sont importantes pour la Confédération. Ces pertes fiscales doivent être compensées. Deux variantes présentées sous la forme de projets de loi sont soumises à cette fin. En outre, la Constitution doit être adaptée de telle sorte que les recettes provenant de la redevance ou de l'impôt soient utilisées de la même manière que celles générées par les taxes sur les huiles minérales.

Autorité : Conseil fédéral

Office responsable : Office fédéral des routes

Documents: [Projet mis en consultation-3](#) | [Projet mis en consultation-4](#) | [Projet mis en consultation-2](#) |

[Projet mis en consultation-1](#) | [Rapport explicatif](#) | [Lettre d'accompagnement](#) | [Lettre d'accompagnement-2](#) | [Destinataires](#) | [Formulaire de réponse](#)

Numéros RS concernés: [101](#) | [734.7](#) | [314.1](#) | [741.71](#) | [641.61](#) | [741.01](#) | [725.116.2](#)

Mis à jour: 30.09.25